

La chasse,

un non-sens au XXIème siècle

Alain Tamisier

Chercheur au CNRS à la retraite

30 novembre 2021

La chasse est un sujet d'interrogation permanent, réactivé par les actualités récentes. Les questions qu'elle pose sont distinctes pour le biologiste et pour le citoyen. Dans le premier cas, les données scientifiques internationales mettent en évidence que la réglementation de la chasse en France, globalement beaucoup plus laxiste que dans tous les autres pays occidentaux, ne permet pas aux espèces chassées de satisfaire leurs exigences biologiques majeures. Pour le citoyen, la chasse est de plus en plus perçue comme un obstacle à un besoin croissant d'accéder à la nature. Le chasseur estime de son côté que la chasse est une tradition ancestrale, un acquis révolutionnaire auquel il ne faut pas toucher, et un atout pour la nature. La combinaison de ces différents regards conduit à des situations conflictuelles ou à des compromis difficiles. En tant que scientifique ayant travaillé pendant plus de 40 ans sur des espèces gibier et ayant été directement confronté au problème de la signification de l'activité chasse dans notre monde, mais aussi en tant que citoyen, porté par les courants de pensée actuels sur la place de l'homme dans la nature, je suggère d'analyser la question de la chasse à partir des trois points suivants :

- 1) *Le conflit chasse-biologie.* Au regard des données scientifiques accumulées partout dans le monde et depuis des décennies, il faut dire que la réglementation actuelle de la chasse en France n'est pas compatible avec la satisfaction des exigences biologiques et écologiques des espèces chassées. Et des pressions diverses, orchestrées par le lobby de la chasse qui présente cette activité comme un loisir paisible en faveur de la nature, rendent impossible toute amélioration de cette réglementation. Certes, au cours des 50 dernières années, des avancées réelles ont été faites grâce à la Directive Européenne qui a contraint le gouvernement français à modifier la loi en faveur de la nature : la durée de la saison de chasse et le nombre d'espèces chassées ont été réduites, notamment. Mais ces améliorations n'ont été obtenues qu'après des années de lutte menées par des ONG, des naturalistes et des scientifiques, et toujours face à une opposition radicale et systématique de la part des chasseurs et de leurs représentants. Pour s'en convaincre, il suffit de relire les revues de chasse de ces années. Par ailleurs, nous sommes encore très loin du compte : on chasse 2 fois plus d'espèces en France qu'en Europe en moyenne, et parmi ces espèces chassées, une vingtaine sont en mauvais état de conservation (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Les espèces dites nuisibles sont listées en fonction de principes totalement désuets et biologiquement indéfendables. Pour la plupart des espèces, la saison de chasse est trop longue, elle commence trop tôt et s'achève trop tard par rapport à la période de reproduction. On chasse les oiseaux d'eau à partir de 1 heure *avant* le lever du soleil et jusqu'à 1 heure *après* son coucher : à ces moments-là, il fait nuit noire. On chasse toute la nuit dans 35 départements. On est en droit de s'interroger sur la capacité sélective

d'un chasseur qui, dans l'obscurité totale, doit distinguer une espèce gibier d'une espèce protégée, quand bien même il aurait une excellente connaissance de la faune. Et le lobby de la chasse est si puissant, ses relations avec le pouvoir politique et financier sont si étroites, qu'il n'est pas réaliste de croire que de nouvelles améliorations sont envisageables, le départ fracassant du dernier Ministre de l'Ecologie pouvant suffire à la démonstration. Nous sommes donc dans une situation biologiquement inacceptable et politiquement bloquée par le lobby de la chasse.

- 2) *Une question d'éthique.* La relation homme-nature a radicalement changé au cours des dernières décennies, notamment grâce à l'amélioration des connaissances scientifiques sur deux niveaux. D'abord avec le développement de la notion de souffrance animale : les animaux souffrent. Ce qui était presque impensable et indicible il y a 20 ou 30 ans est devenu une évidence aujourd'hui, autant chez les scientifiques que dans l'opinion publique. Et cela change l'idée que l'on se fait des comportements que l'homme doit avoir vis-à-vis des animaux. Or la chasse ne fait pas que tuer, on estime que 20 à 30 pour cent des espèces tirées sont blessées. Sachant que la chasse tue environ 30 millions d'animaux, il faut admettre qu'elle blesse et fait souffrir 6 à 9 millions d'entre eux chaque année. Et que dire de la chasse à courre, du déterrage des blaireaux ?

La seconde donnée nouvelle est dans la relation homme-nature revisitée par les récentes recherches anthropologiques, sociologiques et philosophiques (voir par exemple les travaux de Ph. Descola, V. Cabanès, B. Morizot). Jusqu'à récemment, il était admis que l'homme avait tout pouvoir sur la nature. Les courants de pensée actuels rappellent que l'homme est la dernière espèce apparue sur terre, et qu'il n'a pas davantage de droits que les autres espèces pour vivre et exploiter les ressources de la planète : nous sommes tous, toutes espèces confondues, à égalité les unes par rapport aux autres dans une relation d'interdépendance. Et ce que l'on peut appeler *l'équilibre naturel* repose sur cette notion de non prévalence d'une espèce sur l'autre : cela change radicalement la donne. S'il demeure que la vie d'une espèce repose toujours sur la mort des autres espèces dont il dépend pour sa survie, il est raisonnable de s'interroger sur le droit que l'homme se donne de tuer une autre espèce seulement pour satisfaire un plaisir, un loisir. Or la chasse en France n'a quasiment plus aucune fonction vitale alimentaire. Dans ce contexte, on peut se poser la question de savoir qui donne au chasseur le droit de mort sur une espèce, quelle qu'elle soit ? La question mérite d'être posée.

- 3) *Une question sociale.* La surface de la terre est fixe et limitée, mais le nombre d'habitants augmente, et les habitants ont de plus en plus besoin de nature. Les chasseurs qui étaient les plus nombreux à utiliser les espaces naturels jusqu'au début du XXème siècle sont désormais rejoints par des nombres de plus en plus élevés de personnes, adultes et enfants, qui viennent y chercher des espaces de liberté et de découverte. Cette situation de conflit d'usages engendre des tensions croissantes pour des raisons de sécurité et de tranquillité. Les chasseurs tirent des balles qui peuvent tuer un homme à plusieurs kilomètres (!), ils chassent tout près des habitations (150 mètres), le long des chemins ruraux et des routes publiques. Ils s'imposent parfois dans des propriétés privées où l'on ne chasse pas, au nom

de la poursuite du gibier qui leur échappe, ou des habitudes prises avec l'ancien propriétaire, quand ce n'est pas sous la menace. Les promeneurs ne sont plus en sécurité, la multiplication des accidents de chasse récents le montre. Mais en plus des accidents, c'est la tranquillité qui n'est plus assurée dès que l'on sort dans la nature. Sur ces deux points, on attend une amélioration de la réglementation de la chasse (vraie formation des chasseurs au maniement des armes, révision du permis à échéance régulière et en fonction de l'état de santé du chasseur, contrôle d'alcoolémie comme pour le permis de conduire, jours de non-chasse etc ...), et l'on voit combien et avec quelle véhémence le lobby de la chasse s'y oppose. Or le fusil de chasse est une arme, son usage impose des précautions qui ne sont pas assurées. Il faut enfin rappeler le contexte numérique : il y a environ 1 million de chasseurs qui chassent sur 98 % de l'espace en France, par opposition à 66 millions de personnes qui ne chassent pas et dont beaucoup ont de plus en plus peur d'aller se promener dans la nature. Peut-on parler de situation équilibrée ?

A partir de ces 3 types d'arguments, il m'apparaît que la chasse ne peut plus occuper la place qu'elle a en France. Elle est devenue, me semble-t-il, à la fois un non-sens et une hérésie. Un non-sens parce qu'elle a perdu son utilité vitale alimentaire, une hérésie parce qu'elle va à l'encontre de la place que l'homme doit avoir avec humilité et modération vis-à-vis de la nature qui nous fait vivre. La nature subit suffisamment d'agressions liées aux différentes activités humaines économiquement nécessaires, pour ne pas lui faire subir celles liées à la chasse qui n'est qu'un loisir. La protection de la nature est de l'ordre de l'intérêt général (67 millions d'habitants). Cet *intérêt général* doit primer sur la satisfaction des *intérêts particuliers* des chasseurs (1 million).

Mais si l'on entre dans cette vision d'un pays sans chasse, il faut alors prévoir de faire face à d'autres problèmes. Il y a de faux problèmes et il y a de vraies questions. Les faux problèmes sont liés aux apports que la chasse ferait à la nature en général. Ils portent aussi sur certains aspects économiques et sur la question des traditions et de la ruralité. Ces arguments que développent les chasseurs et leurs représentants font partie du domaine de la communication que le lobby de la chasse orchestre très habilement. Regardons de plus près. Les chasseurs se disent au service de la biodiversité, mais ils ne veulent de biodiversité qu'après avoir éliminé l'ours, le loup, le lynx, le renard, le blaireau, la belette, le putois, la pie etc.. Est-ce cela la biodiversité ? Le repeuplement qu'ils pratiquent n'est qu'un constat d'échec de leur activité et il constitue une menace génétique grave pour les espèces sauvages concernées. Ils parlent de régulation, mais les sangliers pullulent et causent des dégâts aux cultures et jusque dans les jardins. Les cervidés trop nombreux dégradent les forêts, alors qu'il suffirait de laisser vivre le lynx et le loup pour retrouver l'équilibre initial de ces forêts, ce à quoi les chasseurs s'opposent radicalement. Ils parlent de protection de la nature et ils en sont convaincus, car il est vrai qu'ils aiment la nature. Mais la nature qu'ils aiment est une nature très particulière où seules abondent les espèces gibier. Et les aménagements qu'ils font sont à l'avantage exclusif de ces espèces gibier, au détriment des autres, animales et végétales : ils font de la *cynégéticulture*, comme d'autres font de la sylviculture ou de l'agriculture C'est de la nature transformée pour les seuls besoins de la

chasse, ce n'est pas de la protection de la nature. Les apports de la chasse à l'économie au nom des armes, des cartouches et autres services logistiques sont réels, mais ils sont compensés dans les espaces non chassés par les dépenses que font les amateurs de la nature qui sont beaucoup plus nombreux. Quant à la tradition et à l'enracinement de la chasse dans le milieu rural, il suffit de regarder les chiffres : s'il est vrai que la chasse est un lien social fort dans les campagnes, le pourcentage de chasseurs venant du milieu urbain augmente simultanément à la disparition des paysans.

Il y a en revanche, me semble-t-il, au moins deux questions vraies qui se posent dans l'hypothèse d'une France sans chasse. La première est le devenir des « milieux naturels » qui sont aujourd'hui chassés. Leur affectation actuelle à la chasse constitue un apport financier souvent considérable pour le propriétaire, public ou privé. La disparition de cette manne conduirait à une transformation de ces milieux au profit d'espaces à rendement économique assuré, donc à leur artificialisation, voire à leur disparition totale. Certes, les milieux chassés ne sont pas des milieux naturels équilibrés, mais ils sont préférables à des milieux affectés à de la sylviculture monospécifique, à des champs de betterave ou à des zones commerciales. Il faut trouver un compromis à ce niveau. La seconde question porte sur les espèces dont l'accroissement démographique est tel qu'elles posent de réels problèmes à l'homme. Sangliers, cormorans, goélands sont ou peuvent être des *espèces à problème*. Elles doivent être considérées comme telles, c'est-à-dire étudiées pour définir les causes de leur dérèglement démographique et éventuellement régulées jusqu'à retrouver l'équilibre initial. Cette régulation doit être assurée par les services de l'Etat (les Services Techniques de l'Office Français de la Biodiversité ont cette compétence).

La réponse à l'idée d'une suppression de la chasse n'est donc pas simple et fait appel à une concertation nouvelle, à un vrai débat public et citoyen, nourri par toutes les parties prenantes, scientifiques, naturalistes, cynégétiques et publiques. Le lobby de la chasse ne manquera pas de s'y inviter, lui qui a déjà obtenu que la chasse soit désormais possible dans toutes les réserves, les parcs nationaux et les terrains acquis par le Conservatoire du Littoral avec de l'argent public (!). Mais on peut aussi penser que ce lobby, par les positions extrêmes et radicales qu'il prend en figeant la chasse dans un monde clos et périmé, attise la détestation croissante de la chasse par le citoyen qui souhaite bénéficier, lui aussi, d'un espace de nature sans risquer recevoir un coup de fusil. Aujourd'hui, 70 à 80 % des personnes se disent hostiles ou peu favorables à la chasse.

La question n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre la chasse, on ne construit pas une société en opposant des clans. La question est de savoir comment imaginer une articulation heureuse, constructive et non violente entre l'homme et la nature. Nous sommes au XXIème siècle. Il est grand temps d'ouvrir le débat.